

AJUVA

Safety



DOSSIER TECHNIQUE

RAIL DE SECURITE

Depuis sa création, la société AJUVA Safety investit dans votre sécurité. Grâce à une volonté d'innovation et de développement continu, nous vous proposons une gamme de produits toujours plus vaste et performante. Certifiée ISO 9001-2008, AJUVA Safety conçoit et installe des protections contre les chutes de hauteur suivant une démarche qualité stricte et dans le respect des normes en vigueur.

Ajuva Safety vous propose une solution globale



CONSEILLER : Des techniciens sont à votre disposition pour étudier avec vous la solution correspondant à votre attente.

CONCEVOIR : Notre bureau d'étude

- conçoit des produits innovants et performants
- développe des solutions adaptées à vos projets
- réalise des notes de calculs et des plans d'implantation
- s'adapte à votre besoin pour des applications spécifiques

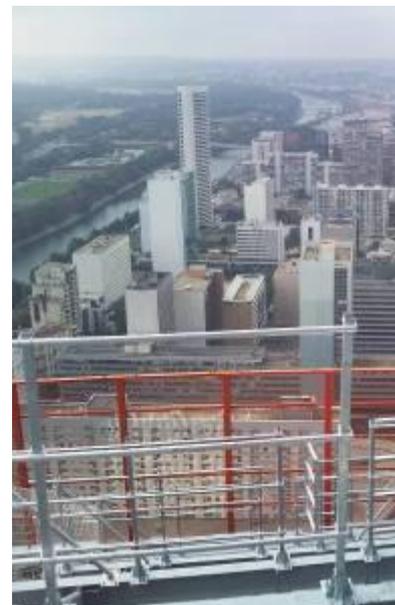
FABRIQUER : Notre atelier sous procédure qualité bénéficie d'équipements tels que :

- découpe laser
- Presse
- Cabine de peinture

Ceci nous permet de garantir une qualité et une réactivité optimale dans la fabrication de nos produits.

INSTALLER : Ajuva Safety propose par l'intermédiaire de ses propres monteurs la mise en œuvres des dispositifs préconisés.

Les monteurs Ajuva sont des spécialistes formés et habilités pour les travaux en hauteur ainsi que pour les risques inhérents à notre activité (conduite de nacelles, risque chimique...)



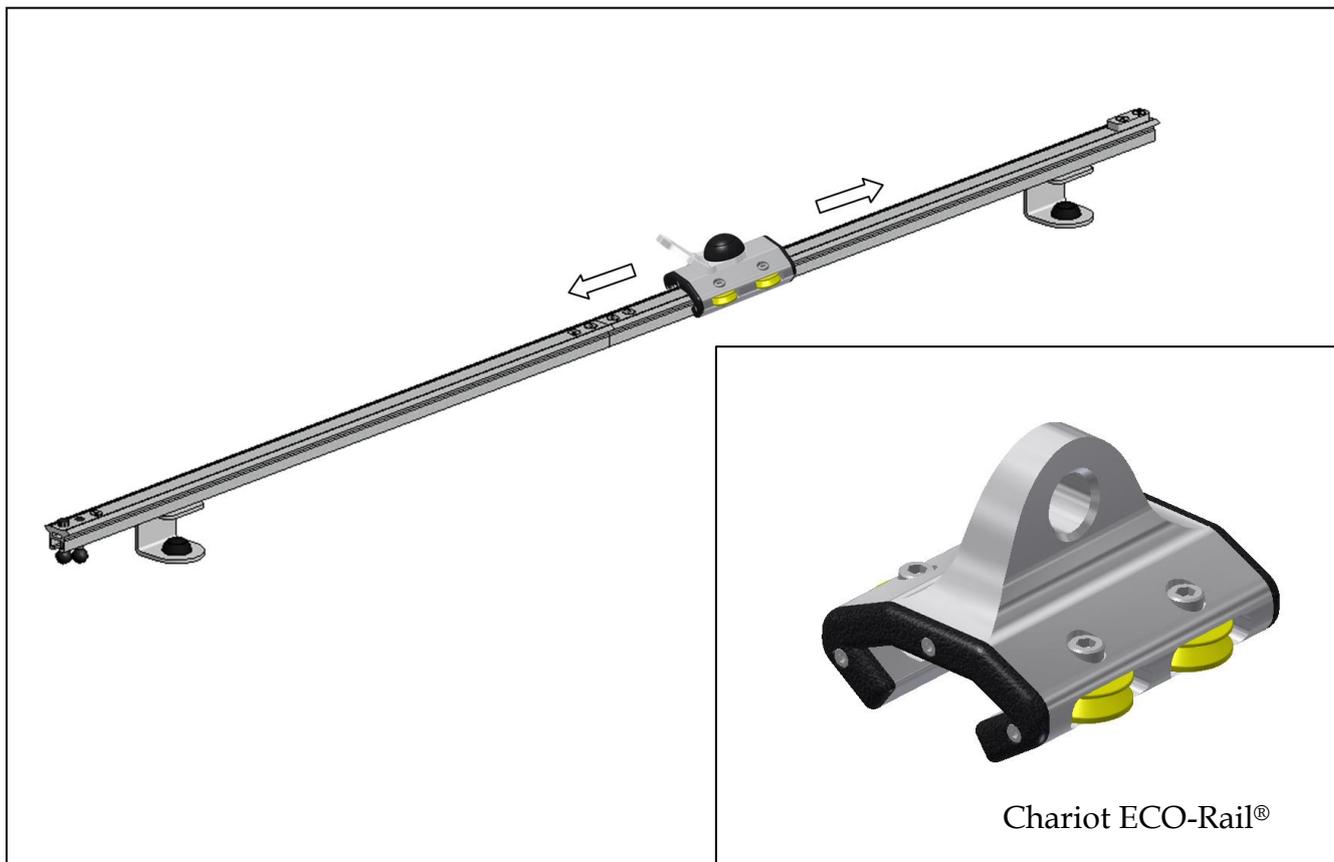


SOMMAIRE

- 1) DESCRIPTION DU DISPOSITIF
- 2) INFORMATIONS REGLEMENTAIRES
- 3) COMPOSITION DU DISPOSITIF
- 4) NOTICE DE MONTAGE
- 5) CERTIFICAT DE CONFORMITE



1) DESCRIPTION DU DISPOSITIF



Dispositif d'ancrage ECO-Rail®

ECO-Rail® est un dispositif de protection contre les chutes de hauteur. Il est composé d'un profilé de rail d'assurage rigide en aluminium anodisé et d'un chariot en INOX monté sur galets.

En couissant sur le rail sans obstacle intermédiaire, le chariot avec sa plaquette mobile à 360° apporte à l'utilisateur une grande liberté de circulation, en toute sécurité.

Le dispositif ECO-Rail® est conçu pour pouvoir être utilisé dans 3 directions : sur toiture, en façade ou encore en sous-face.



2) INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

1. *Nom du fabricant :* **AJUVA Safety**
Adresse : **Avenue de Champlevert
69520 GRIGNY**
2. Cet dispositif ne doit être utilisé que par des personnes formées et compétentes pour l'utiliser en toute sécurité. Les utilisateurs devront être formés et habilités aux travaux en hauteur, selon les obligations du Code du Travail des Art. L.231-3-1; Art. R.233-43 et Art. R.233-44, et être en possession d'un certificat médical d'aptitude aux travaux en hauteur délivré par la médecine du travail.
3. Un plan de sauvetage doit être mis en place afin de faire face à toute urgence susceptible de survenir pendant le travail.
4. Toute modification de ce dispositif ou toute adjonction à ce dispositif ne peut se faire sans l'accord préalable écrit d'AJUVA Safety, et toute réparation doit être effectuée conformément aux modes opératoires d'AJUVA Safety.
5. Ce dispositif ne doit pas être utilisé au-delà de ses limites, ou dans toute autre situation que celle pour laquelle il est prévu.
6. Ce dispositif ne peut supporter que 2 utilisateurs simultanément.
7. L'utilisateur doit effectuer une vérification de ce dispositif avant son utilisation, afin de s'assurer qu'il est utilisable et fonctionne correctement.
8. Il est nécessaire de vérifier avant utilisation que le dispositif n'a pas été utilisé pour arrêter une chute en contrôlant la tension du câble, l'état non déclenché de l'absorbeur d'énergie, l'absence de déformation des pièces d'extrémité et intermédiaire.
9. Ce dispositif ne doit pas être utilisé et doit être immédiatement signalé :
- 1) si sa sécurité est mise en doute ; ou
 - 2) si il a été utilisé pour arrêter une chute
- et il convient de ne plus en faire usage avant qu'une personne compétente n'ait autorisé par écrit sa réutilisation suite au remplacement des pièces nécessaires.
10. Les installations d'ancrages sont soumises aux exigences de la norme EN 795 Annexe A (recommandations relatives à l'installation). Pour toute fixation d'un ancrage dans de la maçonnerie, il est nécessaire de procéder à des essais sur chaque scellement. Une traction axiale de 5 kN doit être appliquée pendant 15 secondes. L'ancrage doit résister.
11. L'installateur doit s'assurer que les matériaux de support dans lesquels les dispositifs d'ancrage sont fixés sont adaptés.
12. Ce dispositif doit être utilisé avec les équipements de protection individuelle conformes aux normes en vigueur.
13. Il est essentiel pour la sécurité que le dispositif soit toujours correctement positionné et que le travail soit effectué de manière à réduire au minimum le risque de chutes et la hauteur de chute.

14. Il est essentiel de vérifier que le tirant d'air disponible (c'est-à-dire la hauteur disponible sous le niveau de circulation, point de départ d'une chute, et l'obstacle le plus proche) soit égal ou supérieur au tirant d'air requis. Le tirant d'air requis peut-être calculé de la façon suivante:

tirant d'air requis = tirant d'air minimal de la ligne de vie
+ tirant d'air minimal de la longe utilisée pour se connecter à la ligne de vie

+ une majoration forfaitaire de 2,50 m qui englobe la taille de l'utilisateur (point d'accrochage dorsal à 1,50 m des pieds avant chute) plus une hauteur de 1 m qui couvre l'allongement du harnais et un espace libre sous les pieds en fin de chute.

tirant d'air requis = 1,5m + 2m + 2,50m = 6m
(valeurs indicatives pour un pré diagnostique)

15. Ce dispositif doit être implanté de manière à limiter au maximum les effets de pendule en cas de chute.

16. Toutes les pièces du dispositif possèdent un marquage indiquant :

- le nom du fabricant AJUVA Safety
- le numéro de lot de production et/ou le numéro de série
- le nom du dispositif
- la norme à laquelle le dispositif est conforme.

17. Il est nécessaire de vérifier avant utilisation du dispositif, sur la plaquette d'identification ou sur la plaquette de maintenance, la date d'installation ou de dernière maintenance. Si cette date remonte à plus d'un an, il convient de ne plus en faire usage avant qu'une personne compétente n'ait autorisé par écrit sa réutilisation.

INSTRUCTION POUR LA MAINTENANCE ANNUELLE :

1. **Une maintenance annuelle du dispositif est préconisée par AJUVA Safety** afin d'assurer l'efficacité et à la résistance de l'équipement dont dépend la sécurité de l'utilisateur.
2. La maintenance annuelle ne doit être effectuée que par une personne mandatée par AJUVA Safety et dans le respect strict des modes opératoires d'examen périodique d'AJUVA Safety.
3. Le marquage des produits doit rester lisible après installation notamment en vue des opérations de maintenances.

INSTRUCTION POUR LES REPARATIONS :

Les réparations ne doivent être effectuées que par une personne compétente, mandatée par AJUVA Safety, et dans le respect strict des instructions d'AJUVA Safety.

IDENTIFICATION DU DISPOSITIF :

AJUVA Safety recommande de remplir et de conserver les informations suivantes :

Date d'installation:

Date de première utilisation :



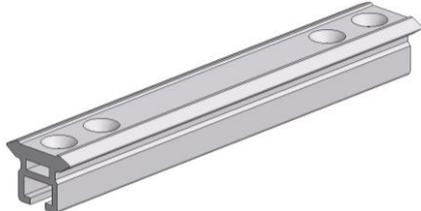
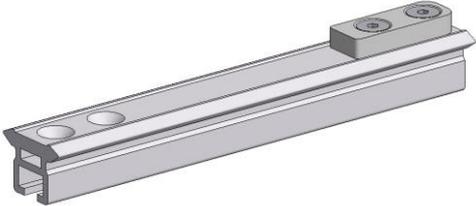
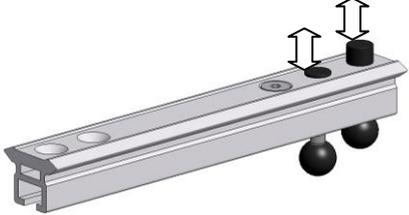
Contrôles et réparations
Historique

Date	Type d'examen (annuel, ponctuel, ...)	Observations / réparations	Examineur (nom, société)



3) COMPOSITION DU DISPOSITIF

Le dispositif ECO-Rail® est composé des pièces suivantes :

<p>Profilé de rail en aluminium anodisé</p>	
<p>Chariot ECO-Rail® en INOX (BEF2460)</p>	
<p>Support de rail (BEF2568) + contre-plaque en INOX (BEF2565)</p>	
<p>Eclisse en INOX (BEF2566)</p>	
<p>Butée fixe en INOX (BEF2563 + BEF2567)</p>	
<p>Butée mobile (BEF2564)</p>	



4) NOTICE DE MONTAGE

Avertissement : 1. Les installations d'ancrages sont soumises aux exigences de la norme EN 795 Annexe A (recommandations relatives à l'installation).

Note : *à ce titre, la nuance de l'aluminium utilisé est de qualité cintrable (alliage 6060 T64) pour la gestion des angles et accepter des déformations jusqu'aux 15° autorisés par la norme aux franchissements de dénivellation et passage de faitage.*

Une déformation excessive ponctuelle devra être soumise au contrôle du fabricant et faire l'objet d'une attestation de bonne pose par la Sté Ajuva.

2. L'installateur doit s'assurer que les matériaux de support dans lesquels les dispositifs d'ancrage sont fixés sont adaptés.

3. Pour toute fixation d'un ancrage dans de la maçonnerie, il est nécessaire de procéder à des essais sur chaque scellement. Une traction axiale de 5 kN doit être appliquée pendant 15 secondes. L'ancrage doit résister.

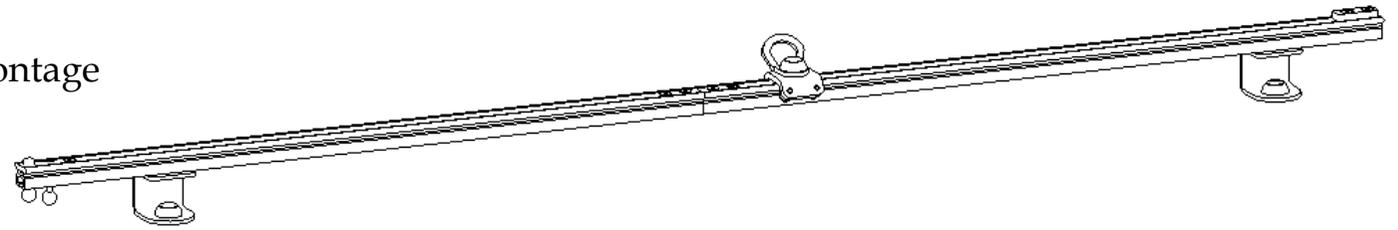
4. Les marquages décrits précédemment doivent être lisibles et contrôlables après la pose du matériel.



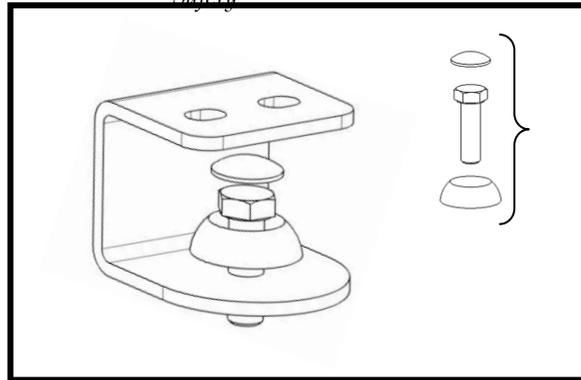
ECO-Rail®

Notice de montage

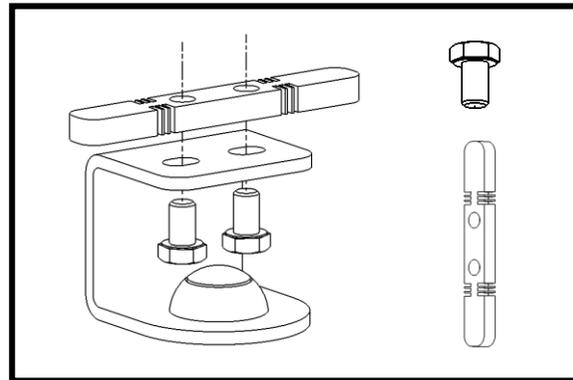
AJUV
A



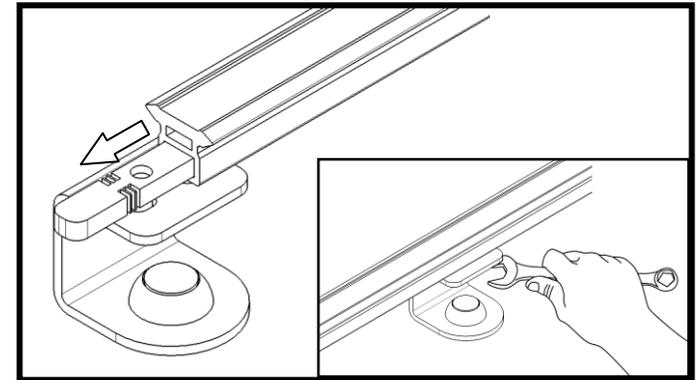
Safety



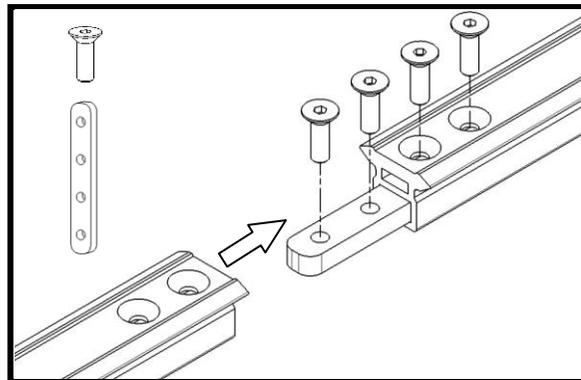
Fixer les supports de rail avec une vis ou un ancrage M12. Placer les capuchons de protection sur la tête de vis.



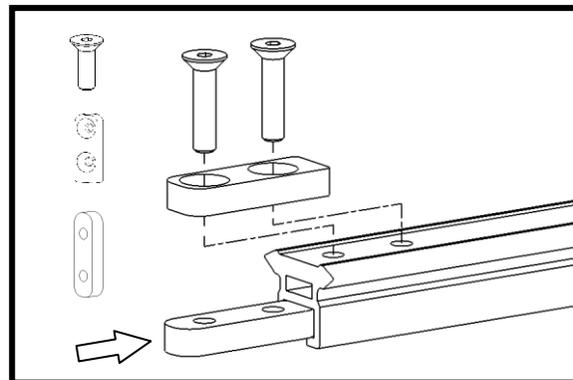
Pré-visser les contre-plaques, sans les serrer, sur les supports de rail.



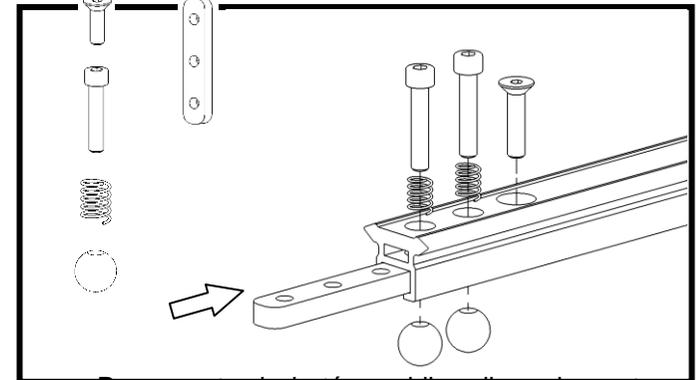
Glisser le rail sur les supports en insérant la contre-plaque dans la gorge du rail. Une fois le rail en position, serrer les vis de la contre plaque.



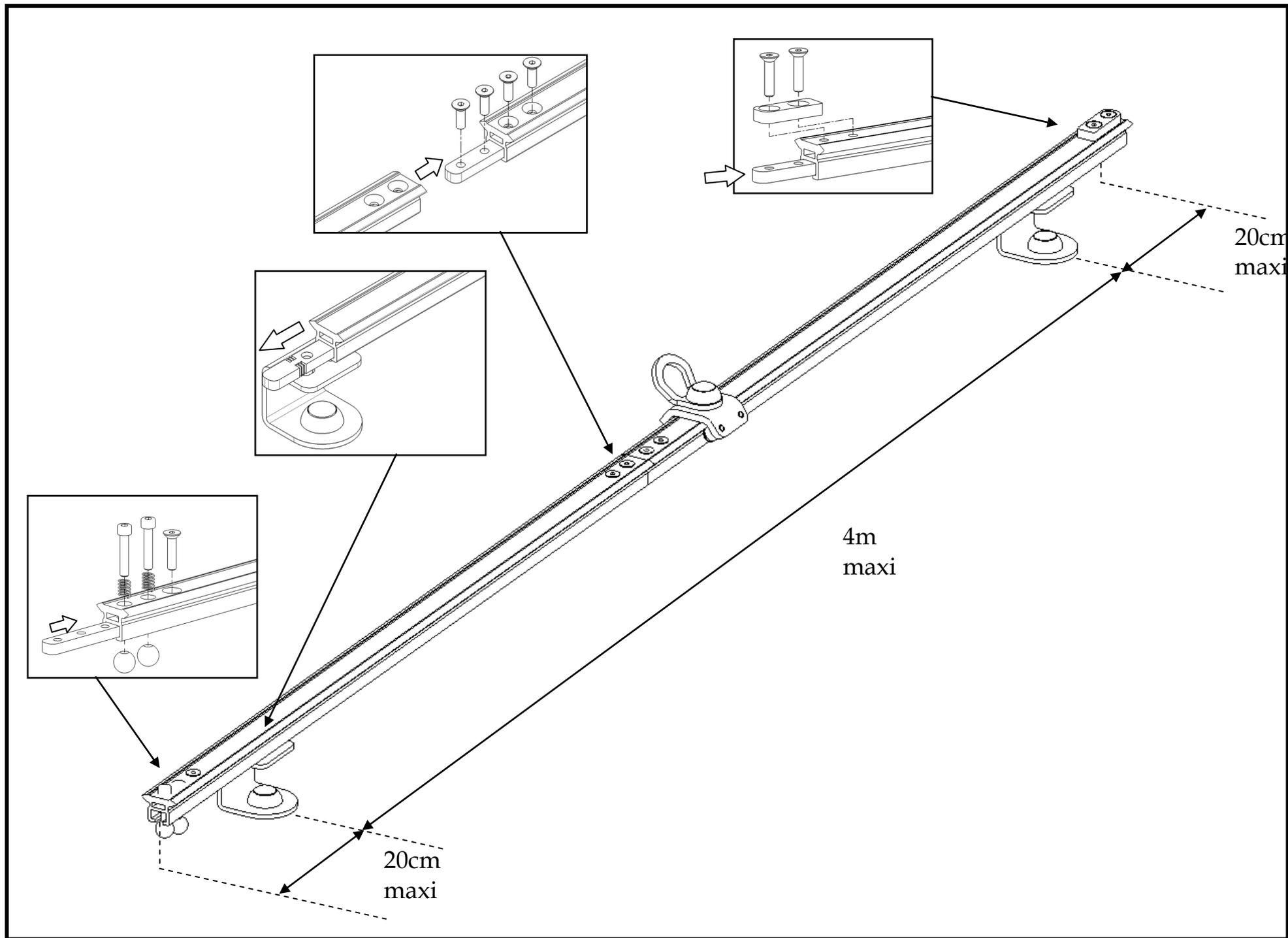
Pour joindre les longueurs de rail, glisser l'éclisse dans la gorge des rails et visser les 4 vis.



Pour monter la butée fixe, glisser la contre-plaque dans la gorge rail et faire coïncider les trous. Visser ensuite la butée sur cette contre-plaque.



Pour monter la butée mobile, glisser la contre-plaque dans la gorge rail et faire coïncider les trous. Fixer la contre-plaque avec vis à tête fraisée. Monter ensuite les vis CHC sur les ressorts et visser les boutons



5) CERTIFICAT DE CONFORMITE



Centre d'Essais de Fontaine
17, Boulevard Paul Langevin
39600 FONTAINE - France
Tél. +33.(0)4.76.53.52.22
Fax +33.(0)4.76.53.32.40
Lab38meca@apave.com

ATTESTATION DE CONFORMITE
N° AT4652135

I. DEMANDEUR

- Demandeur : Monsieur Benoît LE RHUN
- Raison sociale : AJUVA SAFETY – Avenue de Champlevvert – ZI du RECOU – 69520 GRIGNY – France

II. MATERIEL CONSIDERE

- Fabricant : AJUVA SAFETY
- Référence : Rail d'assurance ECO-RAIL
- Type d'équipement : Dispositif d'ancrage de classe D

III. DESCRIPTION

Le rail d'assurance ECO-RAIL a pour principales caractéristiques :

- Portée minimale : 1 m
- Portée maximale : 4 m avec éclisse
- Nombre de personnes autorisées sur le dispositif d'ancrage : 2 personnes maximum
- Utilisation : position sol, murale et plafond

Le rail d'assurance ECO-RAIL est composé des éléments suivant :

- Profilé de rail de 3 m en aluminium
- Chariot ECO-RAIL en INOX BEF2460
- Support de rail référence BEF2568 + contre-plaque en INOX référence BEF2565
- Eclisse en INOX référence : BEF2566
- Butée fixe en INOX référence : BEF2563+BEF2567
- Butée mobile référence : BEF2564

Description détaillée dans le dossier technique du rail d'assurance ECO-RAIL rédigé par AJUVA SAFETY.

IV. REFERENTIEL

Le rail d'assurance ECO-RAIL est testé suivant la méthodologie d'essai décrite dans la Norme NF EN 795 :1996 Classe D.

V. CONCLUSION

Le rail d'assurance ECO-RAIL a subi avec succès les essais décrits dans la Norme NF EN 795 :1996 Classe D. Description détaillée dans le rapport d'essai n°4652135-001-1.

Le rail d'assurance ECO-RAIL est conforme aux exigences de la Norme NF EN 795 :1996 Classe D.

Le 29 avril 2009
Le Chargé d'Affaires
Essais Mécaniques

Guillaume QUINTIN

Cette attestation comporte une page. Elle est établie en deux exemplaires originaux transmis au demandeur. Aucun duplicata ne sera délivré

Cette attestation ne constitue pas le justificatif prévu par le code de la consommation (article L-115-27) par lequel un organisme distinct du fabricant atteste à des fins commerciales qu'un produit est conforme à des caractéristiques dans un référentiel déposé auprès de l'autorité administrative

CETE APAVE SUDEUROPE

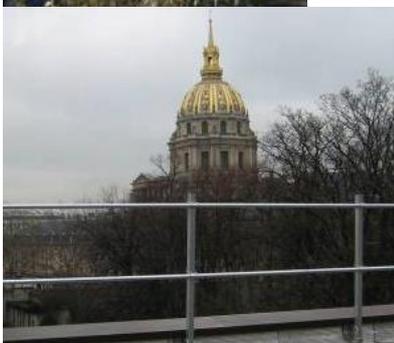
Société par Actions Simplifiée au Capital de 3 060 000 € - N° SIREN : 775 581 812 – Site Internet : www.apave.com
Locataire-gérant du fonds de commerce du CETE APAVE Lyonnaise

REGIS SOCIAL MARSEILLE

LYON
177 route de Sain Bel
BP 3
69811 TASSIN CEDEX
Tél. : 04 72 32 52 52 - Fax : 04 72 32 52 00

8 rue Jean-Jacques Verazza
Z.A.C. Saumay-Séon – BP 193
13322 MARSEILLE CEDEX 10
Tél. : 04 96 15 22 60 - Fax : 04 96 15 22 61

BORDEAUX
Z.I. avenue Gay Lussac
BP 3
33370 ARTIGUES-près-BORDEAUX
Tél. : 05 56 77 27 27 - Fax : 05 56 77 27 00



NOS RÉFÉRENCES :

Tour Eiffel, Palais de l'Élysée, Hôtel Matignon, OPAC Paris, OPAC Grand Lyon, Ville de Paris, Ville de Lyon, Ville de Lille, Renault Trucks, Musée des arts premiers, INA, Grand Palais, Château de Versailles, Périphérique Nord de Lyon, Tour Oxygène, CHU Caen, Aéroports de Bordeaux, Aéroport de Paris, Assemblée nationale, Aventis, Bouygues Bâtiment, Fagor-Brandt, Carrefour, Casino, Caterpillar, DIOR, Cité internationale de Lyon, Décathlon, Dupont de Nemours, Disneyland Paris, EDF, Esso, Total, Laboratoire BOIRON, Laboratoire MERIEUX, SNCF, St Gobain,



AJUVA Safety
ZAC du Baconnet – 298 Allée des Chênes
69700 MONTAGNY
Tel 04 72 30 09 90/Fax 04 72 30 09 91
www.ajuva-safety.com